
Programme de Formation

Habilitation électrique domaines BT, HTA et HTB - B0 H0V

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Exécutants et chargés de chantier, francophone, effectuant des travaux d'ordre non- électrique dans un environnement comprenant des risques électriques du fait d'éléments nus sous tension BT, HTA et HTB, ayant déjà l'objet d'une formation initiale ou non.



Objectifs pédagogiques

Apprendre les notions élémentaires en matière d'électricité

Comprendre les titres d'habilitations

Identifier les risques inhérents aux travaux à proximité d'installations ou ouvrages sous tension

Apprendre les règles de mise en sécurité sur un chantier

Apprendre les gestes et méthodes de protection et les conduites à tenir en cas d'accidents

Organiser et réaliser des travaux d'ordre non électrique en toute sécurité dans un environnement présentant des risques électriques.

Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques électrique que présente l'environnement.

Réaliser le balisage de la zone de travail et la surveillance du personnel et des accès à cette zone.

Rendre compte de son activité.



Description

LES GRANDEURS ELECTRIQUES

Mise en évidence des notions importantes telles que : tension, courant, résistance, puissance

LES RISQUES ELECTRIQUES

Les effets physiopathologiques du courant électrique

Contact direct, indirect, court-circuit, brûlures

Phénomènes capacitifs, inductifs, les liaisons équipotentielles

COMMENT TRAVAILLER EN SECURITE ?

Classement des installations en haute tension

Zone d'environnement, de sécurité et de travail

Les EPI et EPC



Lecture de la signalisation
Manipulation de l'outillage et du matériel électrique
Application des prescriptions et analyse des risques

LES DIFFERENTS NIVEAUX D'HABILITATION ELECTRIQUE

Présentation.
Les autorisations et les interdictions

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE

Notions de premiers secours
Incendie sur un ouvrage électrique
Enceintes confinées

LE CHANTIER

Définitions.
Balisage des zones de travail.
Application des instructions de sécurité et surveillance du personnel.
Documents applicables (autorisation de travail, attestation de consignation, plan de prévention ...)

EVALUATION

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

3 modalités possibles :

- ☐ Présentiel 100 % avec alternance d'apports théoriques et pratiques et échanges d'expériences entre les participants
- ☐ Distanciel 100% en mode synchrone (un formateur dispense 100% de la formation)
- ☐ Distanciel 100% mixant asynchrone pour la théorie (vous êtes seul sur une plateforme d'apprentissage) et synchrone avec un formateur pour la partie pratique(*) et la validation des acquis en groupe de 3 à 4 personnes maximum.
- ☐

(*) La pratique relative à l'indice BOH0V consiste en de l'analyse de situation sur la base de vidéos, de repérage sur dessins ou photo, d'étude de cas.

Moyens et supports pédagogiques

Pour les formations en présentiel, salle de formation adaptée à la pédagogie pour adultes munie d'un vidéo projecteur et d'un tableau blanc
Pour les formations en distanciel, un logiciel dédié (Zoom ou équivalent) est utilisé. Un support technique dont les coordonnées sont fournies avec la convocation est disponible pour assister les participant à se connecter.

Visionnage de supports numériques : PDF, e-books, présentations PowerPoint, vidéos

Support de formation/ressources documentaires mis à disposition du stagiaire dans son espace extranet
[Site INRS sur les risques électriques](#)



Modalités d'évaluation et de suivi

Attestation de présence

Fiche d'évaluation de satisfaction à compléter

Evaluation formative au long cours de la formation au moyen de mises en situation, d'exercices pratiques réalisés sous la responsabilité du formateur

Avis après formation rédigé sur la base d'un QCM d'une durée de 30 mn maximum réalisé en fin de formation. Taux de réussite de 70% - correction en groupe à l'issue de l'examen.

Il appartient à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation adéquat sur la base de notre avis après formation, des opérations à réaliser par le participant et de son aptitude médicale.

Il est recommandé de mettre à jour ses connaissances après 3 ans.